

DOSSIER : SN-2/197007/ MA/MA/SR
AFFAIRE : CHARVOZ / FCT HUGO CREANCES IV

Cahier des Conditions de Vente du 19/00129
Audience d'adjudication du **21 avril 2022**

DECLARATION AU GREFFE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE 21 AVRIL

Au Greffe du Tribunal Judiciaire de AIX EN PROVENCE, Juridiction de l'Exécution Immobilière, et par-devant Nous, Greffier en Chef,

A COMPARU **Maître Michel DRAILLARD**, membre de la **SELARL CABINET DRAILLARD**, Société d'Avocats au **barreau de GRASSE**, dont le siège est à CANNES (06400), 68 Avenue de Grasse, et celui de :

Monsieur Denis Jean, Maurice CHARVOZ, né le 5 août 1962 à CANNES (06400), de nationalité Française, demeurant "La Petite Chimère", 6 Chemin du Séminaire Saint Paul, 06400 CANNES,

DEBITEUR SAISI

Propriétaire de :

SUR LA COMMUNE DE CANNES :

UNE MAISON élevée de trois niveaux et **LE TERRAIN** sur lequel est édifée ladite maison aménagée pour le surplus en jardin d'agrément.
Le tout figurant au cadastre sous les références section CK n° 139, lieudit 6, Chemin Séminaire Saint-Paul, pour une contenance de 11a 75ca.

SUR LA COMMUNE DE VALLAURIS :

TERRAIN formant un agrandissement de la propriété

Le tout figurant au cadastre sous les références section BE n° 281, lieudit Cannes Eden, pour une contenance de 4a 31ca

LOT N° 5 : Au rez-de-chaussée du Bâtiment à usage d'habitation : UN LOGEMENT de 60,81 m² comprenant : hall d'entrée, cuisine, arrière cuisine, séjour-salle à manger, avec terrasse, avec dégagement WC, WC, escalier et un **GARAGE** juste à côté dans lequel on accède par l'intérieur de l'appartement ; Jardinnet privatif d'une surface d'environ 21 m².
Et les 386/1.000èmes afférents du Bâtiment à usage d'habitation.
Et les 267/1.000èmes du sol et des parties communes générales.

LOT N° 6 : Au 1er étage du Bâtiment à usage d'habitation : UN LOGEMENT de 43,83 m² comprenant : couloir, une chambre avec salle d'eau attenante avec WC et terrasse aménagée en véranda, pièce à usage de dressing avec trappe d'accès à un grenier, une chambre avec placard, petit

dégagement, une salle de bains avec WC.

Et les 288/1.000èmes afférents du Bâtiment à usage d'habitation. Et les 200/1.000èmes du sol et des parties communes générales.

LOT N° 4 : UNE AIRE DE STATIONNEMENT. Et les 33/1.000èmes du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division du 19 août 1994 publié, au 1^{er} Bureau du Service de la Publicité Foncière d'ANTIBES les 15 septembre 1994 et 10 janvier 1995 Volume 94 P N°6981 et au 1^{er} Bureau du Service de la Publicité Foncière de GRASSE le 29 septembre 1994 Volume 94 P N°6610.

LEQUEL DEMANDE par addition au Cahier des Conditions de Vente qui précède déposé par Maître Séverine MARTIN sous le numéro 19/000129, que soient annexés et portés à la connaissance des parties et des éventuels enchérisseurs :

- le pourvoi en cassation N°C2214672 en date du 9 avril 2022 contre l'arrêt de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE Chambre 1-9 N°2022/034 en date du 20 janvier 2022,

- le pourvoi en cassation en date du 8 avril 2022 contre le jugement du Juge de l'Exécution Immobilière en date du 13 janvier 2022 (CCV N°19/00129),

- le bail en date du 1^{er} mai 2009,

Concluant à ce que la présente déclaration fasse partie intégrante du Cahier des Conditions de Vente qui précède.

Rappelant qu'aux termes de l'article 625 du Code de Procédure Civile, « *Sur les points qu'elle atteint, la cassation replace les parties dans l'état où elles se trouvaient avant le jugement cassé.*

Elle entraîne, sans qu'il y ait lieu à une nouvelle décision, l'annulation par voie de conséquence de toute décision qui est la suite, l'application ou l'exécution du jugement cassé ou qui s'y rattache par un lien de dépendance nécessaire. »

Et il a signé avec Nous, Greffier en Chef, après lecture faite.